L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 DECEMBRE.

FEUILLETON

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

VI.

JANE.

—N'est-ce que cela? Je remettrai mes robes fanées. Mais après avoir été reçue avec distinction tout l'hiver par la société de cette ville, je ne manquerai pas à toutes les convenances où n'y paraissant plus.

Elle fit quelques pas pour sortir sur ce raisonnement d'une logique peu contestable.

Mme de Guimont entra de son pas lent et silencieux.

—Qu'est-ce? dit-elle en voyant des larmes dans les yeux de Jane.

—Rien, ou peu de chose, répondit Mme Jouanny en dissimulant son chagrin sous une gaieté nerveuse. Me voici vouée à sainte Mousseline, par l'ordre de mon seigneur et maître.

—Vous serez toujours charmante, dit doucement Elise, mécontente d'être tombée en pleine scène de ménage.

—Et sa résignation me rendra bien heureux, acheva le major.

—Soyez donc heureux, dit brusquement Jane, je suis résignée et.... même satisfaite.

Elle s'enfuit sur ce mot, qui stupéfia son mari.

—Ah! murmura-t-il, oubliant qu'il n'était pas seul, je comprends. Elle est satisfaite parce que je viens de lui donner prise contre moi.

Elise était trop femme pour n'avoir pas compris plus vite, et mieux encore, que la conscience de Jane s'autoriserait désormais d'un tort de son mari pour se faire une arme.

Le tort de mettre une digue à ses ruineuses exigences.

Il avait le cœur bien gonflé, le pauvre André Jouany, si gonflé, qu'un impérieux besoin de confiance, de sympathie le saisit tout à coup.

—Vous êtes intelligente et bonne, dit-il en tournant vers Mme de Guimont ses yeux tristes, vous me comprendrez peut-être.

—Il y a longtemps que je vous aidevine, répondit la jeune veuve avec un accent profond.

Le major était plein de Jane, heureux de pouvoir en parler à une amie.

—Elle est encore bien jeune, dit-il avec vivacité, et puis, je l'ai trop gâtée, trop aimée....

—On n'aime jamais trop, interrompit Elise.

—Comme vous avez raison!....

—Et puis, continua-t-elle doucement, votre tendresse même lui ouvrira les yeux.

—Le croyez-vous? Vraiment, le croyez-vous?....

Elise abaissa son regard et répondit après une courte hésitation:

—N'en désespérez jamais.

—Elle m'en veut d'entraver ses plaisirs.

—Faites-vous pardonner en la contraignant à réfléchir.

—La contraindre!.... vous ne connaissez pas cette nature, vous ne connaissez pas ma propre faiblesse.

—Dans la solitude, on observe involontairement. Je vous connais tous deux, et, sans l'avoir voulu, plus que vous ne le supposez.

—Alors, conseillez-moi.

—Le désirez-vous réellement?

—Je vous l'affirme.

—Je n'ai aucun titre à cette confiance.

—Votre discrète amitié les a tous, au contraire.

Elise eut un frisson léger qui plissa son front calme:

—Emmenez votre femme, articula-t-elle lentement.

André Jouanny fit un haut de corps de surprise. Le conseil était trop radical pour ne pas viser un mal plus sérieux qu'une question de toilette et même de finances.

L'émotion qui altéra soudainement son visage éclaira la jeune veuve sur le soupçon qui venait de le mordre en plein cœur. Elle voulut en adoucir l'impression et reprit avec vivacité:

—Vous voyez.... votre conseillère va trop loin: elle dépasse le but.

—Vous n'avez point parlé sans motif, madame.

—Le motif est simple. Mieux vaut rompre net une obligation mondaine, qui finit par devenir un devoir, que d'y traîner quelques semaines encore un amour-propre froissé et peut-être une rancune involontaire.

Malgré la sagesse de ce raisonnement, le major demeura persuadé que Mme de Guimont avait obéi, en lui donnant un conseil aussi grave, à une pensée intime dont il n'obtiendrait point facilement l'aveu.

Il l'essaya; mais elle resta impénétrable, non toutefois sans que, contraire, le désir de pallier ce que cette parole avait eu d'inquiétant pour un mari.

Elle ne réussit, du reste, ni à détruire cette impression, ni à légitimer par des motifs indifférents le mot qui lui était échappé.

L'émotion qu'elle avait soulevée l'attristait. Son découragement sincère au ménage Jouanny l'avertissait, d'ailleurs, de laisser, dût-il en souffrir, le mari trop faible ou trop tendre en face d'un danger mystérieux dont il était prévenu.

Elle ne croyait pas avoir frappé si juste, et surtout elle ne soupçonnait pas qu'elle s'était frappée elle-même. Conseiller un départ, n'était-ce pas briser une relation pleine de douceur?

Elise se leva pour se retirer.

—Eh bien! dit tout à coup le major, en lui tendant la main, je partirai.

Elle devint toute pâle. Son cœur se serra. En constatant cette oppression inopportune, elle se jugea bien illogique d'éprouver autre chose qu'une satisfaction toute naturelle, puisque la sûreté de son jugement en était implicitement reconnue.

Il restait debout devant elle, la main toujours tendue sans qu'elle parût le voir. Son visage grave avait perdu sa habituelle sérénité, mais sa vaillance ne l'abandonnait pas.

—Ce sera un sacrifice pour tous, un bien pour tous, dit-elle, en mettant ses doigts moites dans la main froide du major.

Il la reconduisit sans échanger avec elle d'autres paroles.

Sur le seuil, et la porte déjà refermée entre elle et lui, Mme de Guimont jeta en arrière un regard triste.

—Il faut donc avoir souffert comme j'ai souffert pour comprendre ce cœur-là! murmura-t-elle.

Jane, qui n'avait en de la vie que sa floraison joyeuse, ne le comprenait pas, en effet.

Cette générosité imprudente lui paraissait un devoir tout simple; cette suprême bonté, un hommage à sa gracieuse personne; cette indulgence infinie, un culte agréable à recevoir, sans doute, mais amplement mérité.

Appréciet les sacrifices que s'imposait son mari pour lui plaire eût été difficile à son indolente imagination, tournée tout entière vers un autre but, et surexcitée autant qu'il était possible.

Le sérieux entretien que Mme Jouanny venait d'avoir avec le major lui laissa la désastreuse impression d'une tyrannie déguisée.

Les chiffres lui parurent exagérés, les reproches amers, les inquiétudes injustifiables. L'hiver touchait à son terme, on ferait des économies pendant la belle saison. Il n'y avait pas dans tout cela matière à un tel orage.

Et d'ailleurs, y eût-il vraiment folie à continuer sa façon de vivre, Jane, lancée dans une voie funeste, n'entendait point y renoncer.

Le soir même, elle se para de son mieux d'une robe plusieurs fois portée, détacha de la jardinière de son petit salon une rose à demi ouverte et parut dans l'éclat voilé d'une beauté mélancolique à un concert chez Mme de Sobrière.

Tout le monde y remarqua le négligé voulu de sa toilette et l'abattement de son visage. Tout le monde commenta le front soucieux d'André Jouanny, dont les plis prématurés dissimulaient mal un intime chagrin.

Tout le monde ne manqua pas de voir l'air surpris et inquiet du jeune professeur de rhétorique, ce dont il fut tiré les conséquences les plus hasardeuses et les plus fantaisistes.

Just Evenin chercha vainement, du reste, à se rapprocher de celle qu'il appelait son "beau rêve" dans le secret de son âme et son "rêve adoré" dans ses effusions lyriques.

Jane n'avait pas de "troisième valse" à lui accorder dans cette soirée toute consacrée à la musique; une conversation banale lui eût été odieuse; un peu d'épanchement lui était interdit par sa délicatesse.

Et puis, mêler des questions d'argent, des vulgarités mesquines à ces courts instants de silencieuse paix!... Jane ne donna qu'un regard à son poète.

Elle remarqua avec quelque étonnement, au retour, que le major, au lieu de rentrer dans son appartement, s'enfermait dans son bureau, dont il venait d'allumer les bougies.

Une demi-heure après, enveloppée d'un peignoir, elle vint curieusement [illegible] ... ses enquêtes ... avait bizarre qui, pour la première fois, retenait son mari dans ses fonctions administratives à trois heures du matin.

André Jouanny, assis devant une lettre commencée, feuilletait minutieusement l'*Annuaire*, mettant une voix ici, une note là, et si plongé dans cette occupation qu'il n'entendit même pas le frôlement léger des petits pieds de Jane sur le parquet.

Penché, tête nue et l'œil fixe, sur les feuilles toutes noires de noms, le major paraissait un bureaucrate affairé plutôt qu'un mari aimable.

Son uniforme dégrafé, sa cravate dénouée à demi, achevaient d'en faire tout autre chose qu'un idéal romanesque.

Jane pensa que ce réalisme était blessant et que cette vivante réalité n'était point flatteuse pour sa vanité féminine.

Elle haussa imperceptiblement les épaules et recula doucement. Peut-être fût-elle restée si elle avait pu soupçonner ce que son mari cherchait dans l'*Annuaire* avant d'achever sa lettre commencée.

Les jours gras approchaient. La dernière semaine avait été plus calme: on se réservait pour l'époque traditionnelle où le plaisir redouble d'intensité avant d'éteindre son joyeux murmure sous les austérités du Carême.

Le président de la cour de Douai avait annoncé depuis longtemps se réserver le dernier jour, et comme ses réceptions, belles et sérieuses, avaient un caractère tout spécial de solennité, on tenait à grand honneur d'en faire partie.

Le Mardi-Gras de 1863 devait offrir dans ses salons une splendeur peu habituelle et un attrait que Mme de Sobrière elle-même ne pouvait ajouter à ses fêtes.

M. le président de Granddesse recevait ce soir-là le ministre de l'intérieur, son parent très proche, et comptait lui présenter la société douaisienne.

Un grand dîner devait précéder une soirée sérieuse, dans laquelle on devait entendre une étoile belge, venue tout exprès du Grand-Théâtre de Bruxelles.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA, Capitaine Hanover, partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Bayou Sara' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

5 août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA, capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—5m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

LARRY OWEN, Capitaine Jno Mc Minn, Commis, Wm. Culbertson;

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 36 de la rue du Camp.

15 oct—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA. H. H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

5 août—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH. C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

15 nov

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les jeudis à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BARTABLE. B. SINNOTT, capitaine, Geo. C. Hamilton, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DÉPART tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater du VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE, Capitaine P. Mc. Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 40 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Baton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST-JOHN, capt. Allen Jumel, Chs Brusté et S. Heno, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 4 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 5 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

juillet—1 a

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 30 rue Conti.

27oct

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M. Le beau bateau SEMINOLE;

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

17 oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA. Capitaine Jno Reynaud, commis J. L. Boyd, Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai—9m

Pour la Côte au-dessus de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Bœuf, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY, neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Teemoulet et A. Heischnay, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

4 déc—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes	236
Femmes	54—soit 290

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes	136
Femmes	55—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 25 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas. et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière, offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873	$ 77 65.	
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)	2,387 75	—$2465 40

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 347 logements et 494 repas	$ 189 40	
Secours en argent à divers nécessiteux	63 00	
Aux inondés de la Louisiane	50 00	
Cours d'anglais, 12 mois à $15	180 00	
Location du bureau, employé	1,112 75	
Annonces, imprimés	76 65	—1651 80
En caisse aujourd'hui, 13 décembre 1874		813 60

J. B. MONDIKOT, secrétaire.

16 déc—M.V.D—M.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les magnifiques bâtiments de cette ligne laisseront régulièrement leur quai de [illegible] No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.

PEREIRE, Sarmont, samedi, 26 décembre.

SAINT-LAURENT, Rousseau, samedi, 9 janv.

FRANCE, Trudelle, samedi, 23 janvier.

PRIX DU PASSAGE (or) y compris le vin: Première cabine, $[illegible] | Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—6m Gallier Court, Lettre E. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils paient la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

20juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.

STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.

STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.

STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie.

STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight.

STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.

STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brass.

STATE OF FLORIDA, 2500 " ....

STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadier.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF MINNESOTA partira de son quai, poteau 28, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le JEUDI, 31 Décembre.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 26 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier.

Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Hannover	3 nov.	4 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Koeln	15 ..	17 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$[illegible] en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 8 août—1 an. Au No 41 de la rue de l'Union

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON; CORTES.

Le steamer CORTES, Nickerson, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 2 janvier, à 8 h. M. M.

Passage ...... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,

CITY OF MERIDA......Capt. L. F. Timmerman,

CUBA.................Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer CITY OF MEXICO. Commandant W. B. Sherwood, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 9 janvier, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60, en or.

Pour fret ou passage, s'adresser à F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York, J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet

Le steamer CUBA partira le 30 Janvier.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine 1300 tonneaux

YAZOO, do. L. D. Barrett 1400 tonneaux

TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank, 814 tonneaux

C. C. WORD, L. Colton.

Départ, VENDREDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe, JUNIATA, Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)	$35
Passage pour Philadelphie	40
Billet donné à New-York pour tout le voyage	50

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 23 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement, dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

1er mars—1 an

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO .... Président.

H. ZUBERBIER .... Vice-Président.

EMIL MAIER .... Premier Secrétaire

H. E. MARBURG .... Second Secrétaire

F. BERGER .... Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lessassier & Binder)

A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)

P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)

R. Greissinger, (maison Clasen & Co.)

W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)

G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)

L. Reder, (maison L. Reder & Co.)

Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)

H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)

F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Geisser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oertling,	H. Schulz,
Thomas Scherr,	R. F. Theurer,
F. Thermahlen,	J. J. Weckerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

mars—1a

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874, Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.

Through night express daily, at 6 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 2 p. m.

Through night Express, daily, at 11 40 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent. 31 déc

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express du soir tous les jours à 6 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.

Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 31 déc

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St. Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 21 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	11 15 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From December 21—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	11.30 P. M.
Mail	5:00 P. M.	Mail	11.15 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...... 15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller, et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
8	"	9½	"
10	" "	11½	"
Midi		1½	"
2	" P. M.	3½	" P. M.
4	"	5½	"
6	"	7	"

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

8avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Les contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient du frêt par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai— CBS A WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 1 Décembre 1

Sur les risques d'incendie	$414,663 44	
Sur les risques de mer	101,130 52	
Sur les risques de rivières	42,474 45	
Total des primes		$558,268 94
En moins—primes non expirées le 21 [illegible] 1873	$129,604 00	
En moins—primes remboursées	11,776 56	
		$1[illegible],382 51
Montant net des primes		$421,276 65.
Réassurances	$ 42,922 92	
Pertes par le feu	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible] 172 68	
Pertes sur rivières	9.774 91	
		$250,017 94
Dépenses, taxes, etc., intérêt	17,461 66	
Commissions des affaires d'agences	7,786 67	
Réfaction (rebate) aux assurés	80,779 60	
Intérêt semi annuel sur le capital—Cinq pour cent payé en août 1873	25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
	50,000	
		417,21 [illegible]
Réserve pour réclamations non réglées		$ 3,361

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 60,497 15
Effets à recevoir, pour primes	15,077 15
Bonds de la ville et autres bonds	126,600 60
Actions de la Compagnie du gaz et autres	97,414 50
Billets en garantie et billets hypothécaires	276,778 60
Primes en voie de recouvrement	166,276 67
Comptes en suspens	3,500
Primes d'agence pour décembre	11,013 30
Mandats	6,730
Succursale	4,534
Louisiana Cotton Factory	1,079
Propriété au coin des rues Canal et Camp	70,362 77
Autres propriétés foncières	29,322 20
Dû par des Compagnies d'assurance	7,466 76
	$774,305 77
Dépréciation	97,460 04
Valeur sur le marché, au comptant	$669,944 [illegible]

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	125,665 66
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 13
Effets à payer	1,716
Réclamations non réglées	7361 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	18,146 97

L'état, qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 143 de la rue Gravier, Nile-Orléans

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	R. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmid
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

23 jan—1 an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company,

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL $500,000

E. C. PALMER, président.

JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, cote Union Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nile-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREIL A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été renvoyé ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 1½ pouces de diamètre, par conséquent ¾ ou ½ pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques qui n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le consignataire en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis, et qui a rapporté quelques milliers de dollars au planteur des Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies	$[illegible]	Moulins de [illegible] scies	$[illegible]		
"	45 "	[illegible]	"	[illegible]	[illegible]
"	50 "	[illegible]	"	[illegible]	[illegible]
"	60 "	[illegible]	"	[illegible]	[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nile-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

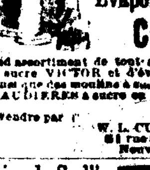

Un grand assortiment de toute grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de MILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

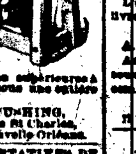

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1,800 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons le satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et, de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous déclarons les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur plancher indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L CUSHING, Nile-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

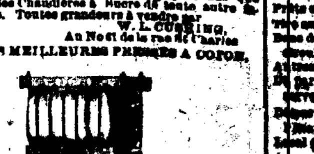

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

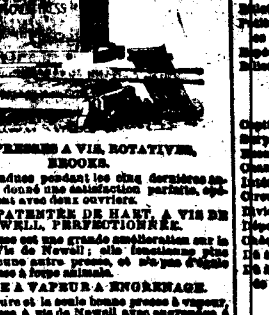

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné la satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et est pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 50 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses endessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nile-Orléans.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendie	$[illegible]	
Mer	37,[illegible] 14	
Rivière	[illegible]	
	$[illegible] 07	
En plus, risques non expirés 31 mars 1873	[illegible] 77	
	$[illegible] 74	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	[illegible]	
		$[illegible] 76
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]	
Payé, pertes sur mer	[illegible] 14	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurance	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses casuelles	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, &c	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
	$[illegible]	
En moins profits et pertes et intérêts	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Boat	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 15avril—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL DU

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible] 16	
Primes sur les Risques de rivières	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	[illegible]	
Moins les primes rendues	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	[illegible]	[illegible]
Primes notées pour l'année 1873		$[illegible]
Déficit pour l'année 1873		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées durant la même période: Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques de rivières	[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	
		[illegible]
Réassurances		[illegible]
Taxes	[illegible]	
Réduction au lieu de scrip	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	[illegible]	
	$[illegible]	
Moins escompte et intérêts	[illegible]	[illegible]
		$[illegible]
Pertes non réglées		[illegible]
		$[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]	
Billets à recevoir sur prêts sur gages	[illegible]	
Billets à recevoir sur Primes	[illegible]	
		$[illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]	
Propriété foncière	[illegible]	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]	
Actions de Banques	[illegible]	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	[illegible]	
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]	
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]	
Actions de Compagnie d'Assurance	[illegible]	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMPE BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$[illegible]	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc	[illegible]	
		[illegible]
		$[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, [illegible] pour cent.

Dividende sur le Capital payé, [illegible] pour cent.

Dividende sur Primes payées, [illegible] pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Kate,	Louis Schneider
A. Simpe Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
E. A. Baumgarten, Th. Lilienthal,	E. Sieg,
Chas. [illegible], E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, E. Riehe,	S. L. Morris,
J. [illegible], Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Richert,
K. Weissenbach, E. B. Gagnon,	F. Bader,
E. Wildermann	[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

à Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7[illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ [illegible]
Tiré en délà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses, Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIFS.

Capital payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dépôts Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques d'Etat et à des Banquiers	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact—

B. FOURMINE,

S. S. [illegible],

A. W. B

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nile-Orléans, 29 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$447,[illegible] 10	
Sur risques de rivières	207,[illegible] 44	
Sur risques de mer	[illegible] 40	
		$[illegible]
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1874	$[illegible]	
Primes remboursées	16,[illegible]	
		$[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$[illegible] 14	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
		$[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible] 11	
Taxes d'Etat et d'agence	[illegible]	

DEPENSES BRUTES.

Bureau local	$[illegible] 12	
Agences	[illegible]	
		$[illegible]
Profit et Pertes		[illegible]
		$[illegible]
Balance		$[illegible]
En plus—Escompte, intérêt, épargne reçue	$111,[illegible]	
En moins—Premier intérêt, semi-annuel sur le capital payé et second acompte	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Billets à recevoir, prêts sur garantie	[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	72,[illegible]
Bons de la ville et autres bons	[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	[illegible]
Immeubles	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 29 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NILE-ORLEANS.

Bureau No. 124, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible]	
Sur les risques de rivières	6,[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir: Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Moins ... reçus		[illegible]
Taxes	7,[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Primes retournées	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]	[illegible]
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		$[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. [illegible] No. 143, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 août 1874.

Montant reçu de membres [illegible] décès	$[illegible]	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,[illegible]	
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]	
	$[illegible]	
Montant payé sur [illegible] décès	$[illegible]	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires	[illegible]	[illegible]

PASSIF.

Polices sur "A,"	$[illegible]	
Polices sur "B,"	4,[illegible]	[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamé,"	[illegible]
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton	[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessements en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Billets et recevoir	[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. BOURSIER, Trésorier.

7 août et [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA—

Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le V 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,[illegible] 71
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	[illegible]
Items, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tenders	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le susdit tableau qui précède est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON, R. H. BOYD, CHAS. E. SLAYBACK. } Directeurs.

ASSURANCES.

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Résumé du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$[illegible]
Pertes payées dans l'année	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	[illegible]
Intérêts et épargnes reçus	[illegible]
Montant net des bénéfices—gains de l'année fiscale	[illegible]
Bénéfices nets bruts après paiement de l'intérêt d'escompte	[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt	10 pour cent
Primes	30 pour cent.

Actif:

30 avril 1874	$1,[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de primes.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie ($[illegible]), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lyle Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James G. Prentiss,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph Mellory.

invest—3m

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes	$[illegible]	
Moins primes rendues	[illegible] 77	
Primes acquises		$[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réfactions (rebate)	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]	
		$[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en stock-notes	$
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc	[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes	[illegible]
	$[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Herson
A. Tertrou,	O. Bernier,	C. J. Leeds,
A. M. Portier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Haft,	J. Brunner,	M. Kohler,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	E. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Hess.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1874.

Primes sur l'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1873	[illegible]	
Total		$[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées dans l'année: Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
En moins, Réfaction (rebate), 5 pour cent	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts, garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banque compagnies d'assurance, etc	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 25 septembre 1874.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé	10 pour cent
Dividende sur le susdit	5 —
Dividende sur primes remboursées	25 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 26 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Allen,	J. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Laughlin,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. R. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, se la procurer et de placer évidemment une étampe dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année fiscale commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$ 200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) au détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants au détail, de tabac en feuilles	500
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	5
Fabricants d'alambics	50
Et pour chaque alambic fabriqué	20
Et pour chaque serpentin fabriqué	20
Fabricants de tabac à chiquer	10
Fabricants de cigares	10
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux)	50
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	15
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière, faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui ne se conformera pas aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de commerce dans le premier district de la Louisiane, sujettes au paiement des taxes spéciales, ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No. 1, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLASS, Commissaire du Revenu Interne.

5 avril—4 m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nile-Orléans,

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les Risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$[illegible] 64	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		[illegible]
En moins—pertes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		[illegible]
Pertes payées: Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfices		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Temple Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 143 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
B. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
E. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reit,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	J. J. Fernandez.

3 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

29 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes des rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$[illegible]
Pertes payées et établies: Sur risques d'incendie	$[illegible] 14	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, escompte au lieu de participations, intérêt du capital, dépenses, escompte, etc		[illegible]
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurances en voie de recouvrement	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 29 mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 29 juin aux sociétaires qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. H. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchelmer,	Jno. R. Wells,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Moore.

6 mai

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ $500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Escompte et intérêts	[illegible]
	$[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible] 77
Dépenses générales et taxes	[illegible]
Réserve et dividende sur actions	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:	
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] primes du montant net des primes de [illegible] et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	S. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 52 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NILE-ORLEANS.

No 182, Rue du Canal.

HEURES DE BANQUE

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY DAGAS, Assistant.

On peut se procurer des copies de la charte [illegible]